

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du lundi 12 mars 2012

L'an deux mil douze, le lundi 12 mars, à 19 heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de M. Jean Charles TAUGOURDEAU.

Etaient présents : M. Jean Charles TAUGOURDEAU (Maire), M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, Mme Françoise GUIMBRETIERE, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Patrice BAILLOUX, Mme Marie-Françoise AUGUSTE, M. Guy DE CHAULIAC, M. Joseph LIBEAUT, Mme Claudette TURC, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, M. Rémi GODARD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Colette TAVENARD, M. Jean-Claude DOISNEAU, Mme Claude BERTHELOT, M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, M. Sébastien GARCIA.

Etaient absents avec procuration : Mme Françoise LE LAN donne pouvoir à Mme Françoise GUIMBRETIERE, Mme Patricia HUAU donne pouvoir à Mme Claudette TURC, M. Philippe OULATE donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, M. Luc VANDELDE donne pouvoir à M. Jean-Michel MINAUD, M. Patrick FAUVEL donne pouvoir à M. Serge MAYE, Mme Fabienne GRUDET donne pouvoir à Mme Claude BERTHELOT

Était absent sans procuration : M. Philippe SIMOEN

A été nommée secrétaire de séance : Mme Marie-Christine BOUJUAU

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2012 a été approuvé sans observation.

Puis M. le Maire présente au conseil municipal la nouvelle organisation des services.

Il rappelle qu'en décembre 2010, a été prise la décision de créer une direction générale mutualisée entre la communauté de communes de Beaufort en Anjou, son Centre Intercommunal d'Action Sociale et la ville de Beaufort en Vallée.

Cette décision était la suite logique des différentes étapes de rapprochement des services entre ces collectivités. Si dans un premier temps, c'est la commune de Beaufort en Vallée qui a soutenu, par une mise à disposition de ses services, le développement de notre communauté de communes, nous sommes par la suite passés progressivement au schéma inverse.

Cette décision d'organiser la gestion administrative de nos collectivités, à partir d'une direction générale communautaire et mutualisée, est donc une étape essentielle en plein accord avec les orientations politiques du moment et notamment la réforme des collectivités de décembre 2010.

Depuis fin 2010 les services travaillent à la mise en place d'une nouvelle organisation qui se traduit par l'organigramme présenté ce soir.

Le cadre général :

Nous sommes dans un dispositif de services partiellement mutualisés entre la communauté de communes, le service assainissement, le CIAS et la ville de Beaufort en Vallée. Mais c'est un cadre ouvert à d'autres communes de Beaufort en Anjou sur la base du volontariat et pour tout ou partie des compétences exercées par l'une ou l'autre de ces collectivités.

Une convention de mutualisation approuvée par les collectivités concernées règle les modalités financières et de gestion des personnels concernés.

Cette organisation est au service des trois collectivités, qui conservent leur organisation politique et leur autonomie de décision.

Elle est structurée autour d'une direction générale mutualisée qui regroupe le Directeur Général des Services, deux directeurs ressources et trois Directeurs Généraux Adjoints, chacun en charge d'un pôle de compétences.

Sa mission est de coordonner, organiser et animer les services en vue de la préparation et de la mise en œuvre des décisions des élus. Pour cela, elle se réunit toutes les 2 semaines.

Les DGA ont pour missions de :

- coordonner, organiser, animer et soutenir l'action des responsables des services au sein de leur pôle ;
- faire remonter les difficultés du terrain à la direction générale ;
- faire appliquer les règles de fonctionnement de la collectivité.

Ils sont garants de la mise en œuvre de la politique de la collectivité.

Les missions des directeurs ressources sont pour l'essentiel des missions transversales et d'expertise. Ils sont garants du cadre juridique et financier et apportent leurs conseils aux élus et aux services.

Cette nouvelle organisation a été discutée et construite avec les agents sur les bases suivantes :

- Soutenir et renforcer l'encadrement ;
- Recentrer et responsabiliser les services sur leur cœur de métier ;
- Mettre en œuvre les principes de transversalité (décloisonnement) et de subsidiarité (ne faire que ce que l'on est capable de bien faire) ;
- Rester dans la mesure du possible à moyens constants ;
- Etre vigilant aux décalages entre charges de travail et moyens.

Elle a été présentée au Comité Technique Commun, une première fois le 9 février, puis une seconde fois le 1^{er} mars pour avis, et entre ces deux comités aux agents à l'occasion de 4 réunions. L'avis formulé par le Comité Technique Commun est un avis favorable.

Le Maire ou le Président d'une collectivité étant seuls chargés de l'administration, M. le Maire propose, après en avoir débattu, de prendre acte de cette organisation. Ceci mettra un terme à cette période transitoire de réorganisation qui, de l'avis général, doit maintenant prendre fin. Il proposera, lors d'un prochain conseil, d'examiner la convention de mise à disposition des services qui devra être adoptée, après qu'elle ait été soumise à l'avis du comité technique commun.

Il attire l'attention sur le fait que la validation de cette organisation constitue une étape importante dans le processus de remise à plat du fonctionnement de nos collectivités.

Mais elle n'est qu'une étape, analogue à la refonte du système informatique. Le chantier qui s'ouvre, en partenariat avec le comité technique commun, est tout aussi important. Il s'agit, sur la base de cette nouvelle organisation, de développer de nouveaux modes de collaboration avec pour objectifs d'améliorer la qualité des services rendus à nos administrés et d'accompagner le développement de notre territoire.

L'organigramme transmis aux élus présente de manière simplifiée cette nouvelle organisation. En bleu figurent les services mutualisés, en jaune, ceux relevant de la compétence exclusive de la commune de Beaufort en Vallée et en orange, ceux relevant exclusivement de la communauté de communes.

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle organisation des services de Beaufort en Anjou, du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de la ville de Beaufort en Vallée.

2012/10 - Modification des statuts n°14 de la communauté de communes de Beaufort en Anjou

(Rapporteur : M. le Maire)

Le conseil de communauté du 15 décembre 2011 a permis de débattre du mode de gestion de la piscine communautaire et le principe d'une gestion déléguée a été retenu.

Lors de cette même séance, Monsieur le Président a évoqué la possibilité d'une modification des statuts de la communauté de communes afin d'y ajouter la compétence : apprentissage scolaire de la natation ainsi que le transport associé à cette activité.

Il a ajouté que cette question serait tranchée lors de la prochaine séance du conseil car cette décision devait être entérinée avant la remise, en avril, du dossier aux candidats à la gestion déléguée de la piscine.

Il convenait donc d'agir rapidement puisque la délibération du conseil de communauté modifiant ses statuts doit être approuvée à la majorité qualifiée des conseils municipaux pour que Monsieur le préfet puisse rédiger l'arrêté les modifiant.

Cette compétence n'étant pas exercée à ce jour par les communes, la communauté de communes prendrait de ce fait, en lieu et place des communes, une nouvelle dépense annuelle estimée entre 26 000 à 47 000 € pour l'apprentissage de la natation et à 15 000 € pour le transport.

Le conseil de communauté a approuvé ce transfert de compétence le 2 février dernier ainsi qu'un toilettage des statuts afin de les adapter à l'évolution de la réglementation ou de nos pratiques.

Ainsi, l'article 2 de nos statuts serait modifié afin de se conformer à la rédaction du CGCT :

2 – Développement économique

La fin du 1^{er} paragraphe : « *et les zones d'activités définies par le Schéma d'Aménagement Communautaire* » serait supprimée compte tenu du risque juridique lié à la formulation.

Ce premier paragraphe serait donc libellé ainsi :

« Aménagement, entretien, gestion et commercialisation des zones d'activités d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : la zone d'activités ACTIVAL à Beaufort-en-Vallée, la seconde tranche de la zone artisanale à Fontaine-Guérin, la seconde tranche de la zone d'activités de Pré Barreau à Mazé »

Le mot « auprès » inutile dans la compréhension du texte serait supprimé dans la phrase : « la prospection et l'accompagnement *auprès* des entreprises et des porteurs de projets »

La rédaction de l'article 8 acterait de la suppression de la possibilité d'assurer le service de transport de repas à domicile pour le compte d'autres communes sous forme de prestation de services.

La phrase « *Le service sera assuré, pour les communes non adhérentes, sous la forme de prestations de services.* » serait donc supprimée.

Le premier alinéa de l'article 9 (Culture) serait complété à la demande de la préfecture, le libellé étant incomplet et insuffisamment précis.

A la rédaction actuelle : « Conception, organisation d'un programme d'action culturelle » serait substituée la rédaction suivante : « Conception, organisation et mise en œuvre d'un programme d'action culturelle d'intérêt communautaire ».

Il nous faudra donc revenir lors d'une prochaine modification sur la définition de l'intérêt communautaire dans ce domaine.

Un article 13 serait ajouté au titre des compétences facultatives pour prendre en compte cette nouvelle compétence et libellé de la façon suivante :

13 – Apprentissage scolaire de la natation et le transport collectif, à la piscine communautaire, associé.

Au vu des ces éléments je vous propose d'approuver cette modification n°14 des statuts de la communauté de communes de Beaufort en Anjou telle que rédigée dans le projet de délibération ci après.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vu la délibération du conseil de communauté de Beaufort en Anjou en date du 2 février 2012 approuvant la modification n°14 de ses statuts ;

ACCEPTE le transfert de la compétence « Apprentissage scolaire de la natation et le transport collectif associé à la piscine communautaire »

APPROUVE la nouvelle rédaction des groupes de compétences suivants :

2 - Développement économique

- Aménagement, entretien, gestion et commercialisation des zones d'activités d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire : la zone d'activités ACTIVAL à Beaufort-en-Vallée, la seconde tranche de la zone artisanale à Fontaine-Guérin, la seconde tranche de la zone d'activités de Pré Barreau à Mazé.

- Construction, gestion, commercialisation, rachat et aménagement de locaux professionnels nécessaires à la réalisation d'un projet d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- L'accueil d'entreprises dans les zones d'activités d'intérêt communautaire,
- L'accueil d'une activité de restauration semi gastronomique :
 - o requiert que l'établissement s'inscrive dans une démarche « qualité » reposant sur des engagements nationaux (labellisations, marques ou certifications)
 - o exige de la part du professionnel, un engagement sur l'accueil, la compétence du personnel, la communication et l'information, le confort des lieux, la valorisation des ressources locales, la propreté et l'entretien des lieux
 - o demande que les critères qualitatifs de finesse et de soin apportés à l'élaboration des mets soient possédés, dépassant ainsi le concept de cuisine traditionnelle.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- La prospection et l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets.
- Le soutien à l'activité commerciale, artisanale et de service par la recherche de candidats à la reprise de commerces et par l'aide administrative et technique au montage de dossier d'implantation ou de maintien.
- Le soutien aux entreprises et à l'emploi via des dispositifs de contractualisation avec l'Etat et / ou la Région.
- L'acquisition de bâtiment à vocation économique d'une emprise au sol du bâti couvert et clos de murs supérieure à 500 m² à condition que cette acquisition s'inscrive dans le transfert de l'unité économique sur une zone d'intérêt communautaire.

8 – Action sociale d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- La gestion, l'entretien, la modernisation et la construction des structures d'accueil et d'animation pour les jeunes de 0 à 25 ans à l'exception des modes de garde périscolaire,
- La création et l'animation d'un C.I.S.P.D. (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- Le Centre Local d'Information et de Coordination Loire Authion,
- Le service de portage de repas à domicile.
- La création et la gestion d'un service de transport non scolaire,
- Le centre social
- L'insertion par l'activité économique
- L'accueil, l'information et l'orientation des personnes à la recherche d'un emploi
- La création et le financement d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

La compétence d'intérêt communautaire « centre social » sera exercée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Les compétences d'intérêt communautaire suivantes :

- La création et l'animation d'un C.I.S.P.D. (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- Le Centre Local d'Information et de Coordination Loire Authion,
- Le service de portage de repas à domicile.
- La création et la gestion d'un service de transport non scolaire,
- Le centre social
- L'insertion par l'activité économique
- L'accueil, l'information et l'orientation des personnes à la recherche d'un emploi

seront exercées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

9 - Culture

- Conception, organisation et mise en œuvre d'un programme d'action culturelle d'intérêt communautaire.
- Création et animation d'un réseau intercommunal des bibliothèques.
- Festival international de lancers de boules.

13 - Apprentissage scolaire de la natation et le transport collectif associé à la piscine communautaire

2012/11- Musée Joseph Denais - Création d'emplois saisonniers pour l'année 2012 (Rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE, adjoint chargé de la culture, informe le conseil que le musée Joseph Denais ouvrira au public du 31 mars au 7 novembre 2012 (fin des vacances de la Toussaint).

Les horaires d'ouverture du musée pour 2012 seront les suivants :

- Du 31 mars au 14 juin : les week-ends et jours fériés, 14h30-18h
- Du 15 juin au 15 septembre : tous les jours sauf le lundi, 11h-13h / 14h30-18h
- Du 16 septembre au 26 octobre : les week-ends et jours fériés, 14h30-18h
- Du 27 octobre au 7 novembre : tous les jours sauf le lundi, 11h-13h / 14h30-18h

Du 8 au 30 novembre, l'accueil des scolaires nécessite la présence d'un vacataire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La formation des vacataires sera assurée entre le 26 et le 29 mars 2012.

Dans un souci d'organisation, d'accueil du public et de surveillance des collections, trois agents seront présents simultanément pendant les heures d'ouverture, à savoir :

- Un agent d'accueil qui aura la double mission d'accueillir le public du musée et d'assurer les missions d'information et de prescription du bureau de tourisme ;
- Un médiateur dans les collections permanentes du 1^{er} étage ;
- Un médiateur dans les salles d'exposition temporaire du rez-de-chaussée.

Le volume à prévoir correspond au total à 2370 heures (+172 si l'option d'un vacataire supplémentaire pour les week-ends est retenue) répartis sur 3 postes.

L'amplitude hebdomadaire de travail des postes étant de 6 jours sur la période haute, alors que l'agent ne peut travailler que 5 jours, il faut parer à toute éventualité de remplacement d'un agent empêché ou souffrant.

D'autre part, les personnes recrutées sont essentiellement des étudiants. Il est donc nécessaire d'avoir une certaine souplesse dans la répartition des heures de manière à ce que chacun des 6 postes demeurent attractifs.

Au vu de ces éléments, il propose de créer, dans la limite des 2370 heures, 6 postes d'agent du patrimoine à 700 heures maximum chacun du 26 mars au 30 novembre 2012, étant bien entendu que les 6 agents ne feront pas tous 700 heures.

Pour information, il précise que les heures du poste de l'agent d'accueil sont prises en charge pour moitié par la communauté de communes, selon le principe de mutualisation qui a été acté par une convention d'objectifs et de moyens avec la CCBA en date du 11 avril 2011 au terme de laquelle la communauté de communes a demandé à intégrer son bureau de tourisme dans l'accueil du musée Joseph-Denais.

Le conseil municipal,

Considérant les horaires d'ouverture du musée Joseph Denais pour 2012, à savoir :

- Du 31 mars au 14 juin : les week-ends et jours fériés, 14h30-18h
- Du 15 juin au 15 septembre : tous les jours sauf le lundi, 11h-13h / 14h30-18h
- Du 16 septembre au 26 octobre : les week-ends et jours fériés, 14h30-18h
- Du 27 octobre au 7 novembre : tous les jours sauf le lundi, 11h-13h / 14h30-18h

Considérant que, du 8 au 30 novembre, l'accueil des scolaires nécessite la présence d'un vacataire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Considérant que ce mode de fonctionnement nécessite la présence de personnel de façon ponctuelle et discontinue,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 – alinéa 2, besoin saisonnier ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe non titulaire pour la période du 26 mars au 30 novembre 2012, pour un volume horaire de 700 heures de travail maximum,

PRECISE que la rémunération correspond au 9ème échelon du grade, indice brut 348,

DECIDE de créer 5 postes d'adjoint du patrimoine de 2ème classe non titulaires pour la période 26 mars au 30 novembre 2012, pour un volume horaire de 700 heures de travail maximum pour chacun de ces 5 postes,

PRECISE que la rémunération correspond au 1er échelon du grade, indice brut 297.

2012/12- Musée Joseph Denais – Réalisation d'outils de médiation – Demande de subvention

(Rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE propose au conseil, pour accompagner le visiteur dans sa découverte du musée Joseph Denais, de réaliser deux supports de médiation : un plan guide et des fiches de salle.

Le plan guide, distribué à l'entrée du musée, permettra au visiteur de se situer dans l'espace tout en apportant des éléments synthétiques sur le contenu des salles des collections permanentes.

Les fiches de salles seront à la disposition des visiteurs dans chacune des 7 salles du musée et permettront d'approfondir une thématique en lien avec les collections présentées ou un objet en particulier. Ces fiches (16 au total pour la première année) seront traduites en langue anglaise. Une traduction en braille, ainsi qu'une version spécifique (langage adapté) pour les personnes souffrant de handicaps mentaux et sensoriels, sont à l'étude.

Ces premiers outils seront complétés à moyen terme par l'édition de documents complémentaires d'aide à la visite (plan-guide en version anglaise, fiches de salles supplémentaires, catalogues de sections...).

Plan-guide :

- Auteur : l'équipe du musée : DAMM/Conservation
- Prestataire extérieur : graphiste (Séverine Coquelin) et imprimeur (non encore arrêté)
- Format : 21 x 15 plié, 21 x 44 ouvert – 2 plis roulés
- Document en quadri (avec photographies)
- Tirage : 12 000 (2 ans de validité)
- Livraison 1^{er} avril 2012
- Document donné aux visiteurs
- Version web téléchargeable sur le site de la DAMM www.damm49.fr.

Le document présentera :

- des plans des espaces (2, un par niveau)
- Textes et images en lien avec les thématiques des salles
- Une introduction sur le musée, son fondateur, ses collections...
- Des informations pratiques
- Document en langue française (la version en langue anglaise sera réalisée dans une deuxième phase).

Fiches de salle

- Auteur : l'équipe du musée : DAMM/Conservation
- Prestataire extérieur : graphiste et traducteur et imprimeur (non encore arrêtés)
- Format : 42 x 26 cm
- Document en quadri (avec photographies pour certaines)
- Livraison 1^{er} avril 2012
- Document mis à disposition dans des présentoirs dans chacune des salles
- Fiche en langue française et une étrangère – en langage adapté handicaps mentaux et sensoriels

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 5 000 € TTC.

Dépenses	Coût TTC	Recettes	Coût TTC
Graphisme	2 000	Participation CG 49 : 30%	1 500
Impression	2 000	Participation DRAC	1 000
Traduction	1 000	Participation commune de Beaufort-en-Vallée	2 500
Total	5 000	Total	5 000

M. MAYE propose d'approuver cette opération et de solliciter les subventions correspondantes.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commissions culture et patrimoine, du 22 novembre 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le principe de publication des plans-guides et des fiches de salle,

SOLLICITE une subvention auprès des différents organismes et collectivités, dont la D.R.A.C. des Pays de la Loire et le Conseil Général de Maine-et-Loire, pour le montant le plus élevé possible,

AUTORISE M. le Maire à accomplir les formalités afférentes et à signer les documents correspondants.

2012/13- Programme 2012 d'effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public

(Rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD, adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement, rappelle au conseil que par délibération du 13 décembre 2011, le Comité Syndical a arrêté la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public. Ainsi, le projet communal d'effacement de réseau et d'éclairage public estimé à l'époque à 455 290 € HT dont 136 587 € à charge de la commune, a été retenu par le SIEMML comme pouvant entrer dans le cadre de ces fonds de concours pour 2012.

La loi sur la nouvelle organisation du Marché de l'Electricité précise que les fonds de concours sont maintenant possibles entre un syndicat d'électricité et ses adhérents.

Il convient donc de prendre une délibération concordante entre le Syndicat et la commune. C'est l'objet de la présente délibération.

La commune ayant souhaité diminuer, pour des raisons budgétaires, les secteurs concernés par cet effacement de réseau, le projet d'effacement de réseau est désormais estimé à 222 800 € HT dont 87 765 € à charge de la commune. Toutefois, il convient à la demande du SIEMML de délibérer sur le montant initial.

Il est précisé également qu'à cette somme s'ajoutent les frais liés à l'effacement du réseau de télécommunication estimés à 64 200 € TTC. Cette opération fera l'objet d'une convention tripartite (commune, France Telecom, SIEMML) qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 arrêtant le règlement financier applicable en 2012

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 13 décembre 2011 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public, secteur des Esquisseaux
- Montant prévisionnel de l'opération : 455 290 €HT
- Taux du fonds de concours : 30 %
- Montant prévisionnel du fonds de concours à verser au SIEML : 136 587 €

PRECISE que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011 et que son montant sera calculé sur la base des travaux réellement réalisés.

2012/14 - Echange de terrains entre la commune et la société TERRENA

(Rapporteur : M. Jean-Jacques FALLOURD)

M. FALLOURD rappelle que lors des séances du 11 avril et 23 mai 2011, le conseil municipal a décidé de céder à TERRENA un certain nombre de terrains afin de permettre la réorganisation du site de Beaufort en Vallée et l'extension de l'unité semences. Le projet prévoit également de déplacer l'aire de stationnement du personnel ce qui nécessite de créer une voie qui contournera par le Sud - Est les bâtiments existant. Pour ce faire, TERRENA a acheté une partie de la parcelle appartenant à Mme Hamelin mais le projet nécessite également de modifier le tracé du fossé limitrophe qui appartient à la commune.

M. FALLOURD propose par conséquent de bien vouloir procéder par voie d'échange à l'acquisition et à la vente des parcelles correspondantes. Cet échange sera réalisé sans soulte et les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de TERRENA.

Par ailleurs, lors de ces mêmes séances, le conseil municipal avait approuvé le principe de la cession de l'emprise du fossé orienté Nord Sud et reliant celui de la RD 347 au grand fossé dont nous venons de parler. Le projet initial était de le déplacer ce qui au final ne s'avère pas possible. M. FALLOURD propose par conséquent d'annuler la cession des parcelles YE n°119-121-125 correspondantes.

Le conseil municipal,

Vu la demande formulée par l'entreprise TERRENA,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'échanger les parcelles, appartenant à la commune, cadastrées section YE n°210 et 2012 d'une superficie de 434 m² contre la parcelle, appartenant à TERRENA, cadastrée section YE n° 215 d'une superficie de 427 m²,

ANNULE ses décisions du 11 avril et du 23 mai 2011 de cession des parcelles cadastrées section YE n°119-121-125 à TERRENA,

PRECISE que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de TERRENA,

AUTORISE monsieur le maire à signer les documents correspondants.

2012/15- Compte de gestion 2011 - Approbation

(rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire propose de prendre connaissance et d'approuver le compte de gestion 2011, élaboré par le receveur municipal et dont les caractéristiques sont les suivantes.

Ces résultats ont été examinés par la commission des Finances le 05 mars 2012.

• COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 020 158,45	6 012 484,47
<i>Résultat</i>		992 326,02
Section d'investissement	5 237 077,98	4 492 868,53
<i>Solde d'exécution</i>	744 209,45	
Excédent global		248 116,57

• COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE »

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	405 229,99	629 611,94
<i>Résultat</i>		224 381,95
Section d'investissement	651 809,37	524 061,87
<i>Solde d'exécution</i>	127 747,50	
Excédent global		96 634,45

• COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « SITE DE LA POISSONNIERE »

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 216,30	7 216,30
<i>Résultat</i>		0,00
Section d'investissement	7 216,30	
Déficit global	7 216,30	

Il appartient, dans un premier temps, de statuer sur le compte de gestion, puis sur le compte administratif.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances du 05 mars 2012,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « lotissement d'habitations Derrière la ville » dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « site de la Poissonnière » dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2012/16 - Compte administratif 2011 - Approbation

(Rapporteur : M. Serge MAYE)

M. MAYE propose de prendre connaissance des résultats de l'exercice 2011 du budget communal et des budgets annexes, à l'aide du rapport de présentation et du détail du compte administratif.

Ces résultats ont été examinés par la commission des finances le 05 mars 2012 et s'établissent ainsi qu'il est détaillé dans le projet de délibération ci-dessous.

• **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des Finances du 05 mars 2012,

Après en avoir délibéré et avec cinq abstentions (Mme Claude BERTHELOT, M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, M. Sébastien GARCIA, Fabienne GRUDET)

APPROUVE le compte administratif 2011 du budget principal qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 020 158,45	6 012 484,47
<i>Résultat</i>		992 326,02
Section d'investissement	5 237 077,98	4 492 868,53
<i>Solde d'exécution</i>	744 209,45	
Excédent global		248 116,57

• **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE »**

M. Le Maire ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des Finances du 05 mars 2012,

Après en avoir délibéré et l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2011 du budget annexe « lotissement d'habitations Derrière la ville » qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	405 229,99	629 611,94
<i>Résultat</i>		224 381,95
Section d'investissement	651 809,37	524 061,87
<i>Solde d'exécution</i>	127 747,50	
Excédent global		96 634,45

• **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « SITE DE LA POISSONNIERE »**

M. Le Maire ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des Finances du 05 mars 2012,

Après en avoir délibéré, avec trois votes contre (Mmes Claude BERTHELOT, Nathalie SANTON HARDOUIN, Fabienne GRUDET) et une abstention (M. Gérard GAZEAU),

APPROUVE le compte administratif 2011 du budget annexe « Site de la Poissonnière » qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 216,30	7 216,30
<i>Résultat</i>		0,00
Section d'investissement	7 216,30	
Déficit global	7 216,30	

2012/17 - Approbation et affectation des résultats de l'exercice 2011

(Rapporteur : M. le Maire)

Suite à la présentation et à l'approbation du compte administratif, M. le Maire propose au conseil de valider les résultats de l'exercice 2011 et de procéder à leur affectation.

• BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de l'exercice 2011 s'élève à 992 326,02 €. Je vous propose de procéder à son affectation pour le montant prévu au budget primitif 2011 pour la section d'investissement, soit 821 908 €, et le solde, soit 170 418,02 €, en section de fonctionnement.

• BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE »

Le résultat de l'exercice 2011 s'élève à 224 381,95 €. Je vous suggère de maintenir cette somme en section de fonctionnement compte tenu des travaux restant à réaliser sur ce lotissement.

• BUDGET ANNEXE « SITE DE LA POISSONNIERE »

Le budget ayant dégagé un résultat nul, aucune affectation n'est à prévoir.

• BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission finances du 05 mars 2012,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSTATE et APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2011 qui s'élève à 992 326,02 €,

AFFECTE ce résultat :

- en section d'investissement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés» pour un montant de 821 908 €
- le solde, soit 170 418,02 €, en section de fonctionnement

• BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS DERRIERE LA VILLE»

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances du 05 mars 2012,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE et APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2011 qui s'élève à 224 381,95 €,

AFFECTE ce résultat :

- en section de fonctionnement pour l'intégralité de la somme.

• BUDGET ANNEXE « SITE DE LA POISSONNIERE »

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances du 05 mars 2012,

Après en avoir délibéré et avec trois abstentions (Mmes Claude BERTHELOT, Nathalie SANTON HARDOUIN, Fabienne GRUDET),

CONSTATE et APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2011 qui s'élève à 0 €.

2012/ 18- Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2011

(Rapporteur : M. Jean-Jacques FALLOURD)

Jean-Jacques FALLOURD rappelle au conseil que la loi impose aux communes de plus de 2 000 habitants de dresser, chaque année, le bilan des cessions et acquisitions de terrains ou immeubles opérées au cours de l'exercice précédent, soit par la collectivité, soit par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec celle-ci.

Ce bilan doit ensuite être soumis au conseil municipal et annexé au compte administratif de la commune.

Il faut tout d'abord préciser que ne sont reprises au bilan que les opérations ayant donné lieu à une inscription comptable dans le courant de l'exercice 2011. Ainsi, des délibérations concernant la vente ou l'achat de terrains ont donc pu être prises en 2011 sans être reportées au bilan, si le paiement ou l'encaissement correspondant n'a pas été effectué au 31 décembre.

Cessions

Les cessions réalisées au cours de l'exercice concernent :

- * une bande de terrain et un bâtiment industriel sis 11 Boulevard des entrepreneurs,
- * un terrain à Maine-et-Loire Habitat pour la construction de logements Impasse de la tête noire,
- * 9 lots sur le lotissement derrière la ville.

Acquisitions

Aucune acquisition n'a été réalisée sur 2011.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le bilan 2011 des cessions et acquisitions réalisées par la commune de Beaufort-en-Vallée.

Budget principal**Ventes de terrains par la commune à :**

<u>Réf.</u>	<u>NOM & adresse de L'ACQUEREUR</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en €</u>	
-	SCI L.T.I. représentée par M. & Mme Thierry QUARTIER 1 rue de Lorraine -49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	06/01/2010	YC n° 486	11 Boulevard des Entrepreneurs	2 a 24 ca		
-			<i>Le tiers indivis d'une parcelle à usage d'accès cadastré :</i>				
-			YC n°488	11 Boulevard des Entrepreneurs	1 a 55 ca		
-			<i>sous total</i>		3 a 79 ca		1 654,00
-	MAINE-ET-LOIRE HABITAT Office Public de l'Habitat 11 rue du Clon -49000 ANGERS	13/04/2011	AX n°1068	Impasse de la Tête Noire	6 a 60 ca		
-			AX n°1071	Impasse de la Tête Noire	0 a 38 ca		
-			AX n°1072	Impasse de la Tête Noire	0 a 07 ca		
-			AX n°1073	Impasse de la Tête Noire	0 a 89 ca		
-			<i>sous total</i>		7 a 94 ca		64 000,00
TOTAL					11 a 73 ca	65 654,00	

Vente d'un ensemble immobilier (atelier) par la commune à :

<u>Réf.</u>	<u>NOM & adresse de L'ACQUEREUR</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en €</u>
-	Société JO TESSIER représentée par M. Jacky TESSIER 46 rue des Hauts Champs 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	30/04/2010	YC n°485	11 Boulevard des Entrepreneurs	37 a 94 ca	
-			YC n°391	Boulevard des Entrepreneurs	1 a 33 ca	
-			Le tiers indivis d'une parcelle à usage d'accès cadastré :			
-			YC n°488	11 Boulevard des Entrepreneurs	1 a 55 ca	
Total					40 a 82 ca	96 606,00

Budget annexe - Lotissement d'habitation "Derrière la Ville"**Ventes de terrains par la commune à :**

Ventes consenties par la commune de Beaufort-en-Vallée au profit de la société MARC INVEST dont le siège est à ANGERS 18 Bd du Général de Gaulle. La Société MARC INVEST a usé de leur faculté de substitution au profit des acquéreurs mentionnés ci-dessous :

<u>Réf.</u>	<u>NOM & adresse de L'ACQUEREUR</u>	<u>DATE DE L'ACTE</u>	<u>SECTION CADASTRALE</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>MONTANT en € H.T.</u>
	M. Julien DUSSEAUX et Melle Clothilde PIOU 16 Place Jeanne de Laval 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	29/12/2010	ZI n° 236	Derrière la Ville - lot n° 4	surface constructible : (54,35 € le m2) : 5 a 49 ca	29 838,15
			ZI n°282	Derrière la Ville	surface non constructible : (5 € le m2) : 0 a 31 ca	155,00
				<i>sous total</i>	5 a 80 ca	29 993,15
	M. et Mme Philippe DAVID 15 rue du Clos des Vignes 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	28/01/2011	ZI n° 238	Derrière la Ville - lot n° 6	surface constructible : (54,35 € le m2) : 5 a 30 ca	28 805,50
			ZI n°284	Derrière la Ville	surface non constructible : (5 € le m2) : 1 a 80 ca	900,00
				<i>sous total</i>	7 a 10 ca	29 705,50
	M. Julien GENETE et Mme Laëtitia BARBE 26 rue des Chardonnerets 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	03/02/2011	ZI n° 244	Derrière la Ville - lot n° 12	surface constructible : (54,35 € le m2) : 5 a 35 ca	29 077,25
			ZI n°290	Derrière la Ville	surface non constructible : (5 € le m2) : 1 a 04 ca	520,00
				<i>sous total</i>	6 a 39 ca	29 597,25
	M. et Mme Charles-Henri MAILLET 26 rue des Chardonnerets 49250 BEAUFORT-EN-VALLEE	14/01/2011	ZI n° 245	Derrière la Ville - lot n° 13	surface constructible : (54,35 € le m2) : 5 a 38 ca	29 240,30
			ZI n°291	Derrière la Ville	surface non constructible : (5 € le m2) : 0 a 68 ca	340,00
				<i>sous total</i>	6 a 06 ca	29 580,30
	M. Jérémy LANGLAIS et Melle Marina GACHET - 32 rue Boisnet - 49000 ANGERS	18/02/2011	ZI n° 235	Derrière la Ville - lot n° 3	5 a 13 ca	27 881,55
	M. et Mme Mickaël MERIAU - 6 Bd J. Portet - 49000 ANGERS	27/08/2010	ZI n° 260	Derrière la Ville - lot n° 28	5 a 16 ca	28 044,60
	Mme SAUTJEAU Claudine Veuve TUSSEAU - Richelieu - 49160 LONGUE-JUMELLES	12/04/2011	ZI n° 272	Derrière la Ville - lot n° 38 (18 rue du Pavé)	5 a 05 ca	27 446,75
	Société ACCESCIL - 18 Place Mendès France - 49100 ANGERS	25/02/2010	ZI n° 271	Derrière la Ville - lot n° 37	5 a 02 ca	27 283,70
	M. Jessy LESTRINGANT & Melle Laura VEAU - 1 Sq. Jul. Massenet - 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	05/09/2011	ZI n° 267	Derrière la Ville - lot n° 35 (5 rue Emile Joulain)	5 a 02 ca	27 283,70
TOTAL GENERAL					50 a 73 ca	256 816,50

2012/19 - Subventions scolaires

(Rapporteur : Mme Sylvie LOYEAU)

Sylvie LOYEAU, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération du 19 décembre 2011, le conseil municipal votait les subventions octroyées aux différentes associations. Toutefois, depuis cette date, deux demandes complémentaires ont été adressées. La première émane de la Chambre des Métiers de Maine-et-Loire qui avait sollicité une subvention sur la base de 11 élèves alors qu'en réalité 12 jeunes beaufortais fréquentent cet établissement. La seconde a été adressée par la Chambre des Métiers d'Indre-et-Loire sur la base d'un élève (demande parvenue postérieurement à la précédente délibération).

Ainsi, sur la base du principe antérieurement défini (50 € par élève), la subvention globale s'élèverait à 100 €.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2011 et en complément de celle-ci,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,,

DECIDE d'octroyer une subvention :

- de 50 € à la chambre des métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire, subvention concernant un élève beaufortais venant s'ajouter à celle votée le décembre 2011,
- de 50 € à la chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire pour un élève beaufortais.

2012/20 - Subvention secteur social

(Rapporteur : Mme Françoise Guimbretière)

Françoise GUIMBRETIERE, adjointe chargée de l'action sociale et du logement, rappelle que par délibération du 19 décembre 2011, le conseil municipal votait les subventions octroyées aux différentes associations. Toutefois, en l'attente de précisions complémentaires et eu égard aux sommes demandées, aucune décision n'avait été prise pour les subventions sollicitées :

- par l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : demande de 3 100 € contre 1 500 € antérieurement.
- par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : demande de 1 500 € contre 0 €.

Les précisions complémentaires apportées ont permis à la commission action sociale de proposer d'octroyer 500 € au CIDFF. Concernant l'ADMR, elle propose de reporter cette décision au prochain conseil.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer, au titre de l'année 2012, une subvention :

- de 500 € à l'association Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles.

2012/21 - Budget primitif 2012 - Approbation

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire propose au conseil municipal de prendre connaissance du projet de budget primitif 2012 au vu du rapport et du document budgétaire suivants.

Comme pour l'année 2011, le documentaire budgétaire 2012 regroupera 3 budgets :

- *Le budget principal de la commune*
- *Le budget annexe lotissement « derrière la ville »*
- *Le budget annexe zone de la « poissonnière »*

Conformément à la présentation réalisée lors du débat d'orientations budgétaires, la structure du budget 2012 reste stable. On notera toutefois le développement de la mutualisation des services.

L'aménagement du secteur des esquisseaux constituera le principal investissement de l'année. Il s'agit d'une opération d'aménagement stratégique pour la commune. Les résultats de la consultation n'étant pas connus à ce jour, les chiffres du budget sont basés sur des estimatifs. Pour rappel, des recettes viendront compenser ce coût : la participation financière de la communauté pour l'aménagement du parking de la piscine et pour les travaux d'assainissement, les recettes sur les ventes de terrains réalisés à la communauté (emprises foncières liées au parking et à la surface construite), les recettes sur les ventes de terrains à réaliser auprès de Maine-et-Loire Habitat pour la construction de logement, une subvention à percevoir dans le cadre du Contrat Territorial Unique pour les liaisons douces.

Parmi les principaux investissements de l'année, on notera également les travaux prévus dans les établissements scolaires (340 000 € comprenant notamment l'extension de l'école de la vallée, le câblage informatique de l'école du château,...) et la participation financière permettant d'abonder le budget annexe de la poissonnière (500 000 €).

La fiscalité directe locale évoluera par le seul effet des revalorisations de bases puisque aucune augmentation de taux n'est prévue en 2012.

Enfin, le niveau des investissements a été ajusté pour poursuivre le désendettement et permettre à terme de reconstituer de nouvelles marges de manœuvre et donc d'améliorer les capacités d'investissement.

1/ Les grands équilibres budgétaires

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 053 429,00 €	5 053 429,00 €
Opérations réelles	4 020 306,00 €	4 883 011,00 €
Excédent de fonctionnement reporté		170 418,00 €
Opérations d'ordre	313 211,00 €	
Virement à la section d'investissement	719 912,00 €	
Section d'investissement	5 686 452,00 €	5 686 452,00 €
Opérations réelles	4 942 242,00 €	3 831 421,00 €
dont restes à réaliser	366 354,00 €	322 205,00 €
Solde d'investissement reporté	744 210,00 €	
Part du résultat 2011 affecté en investissement		821 908,00 €
Opérations d'ordre		313 211,00 €
Virement de la section de fonctionnement		719 912,00 €

Budget annexe lotissement d'habitation « Derrière la Ville »

L'aménagement de ce lotissement arrive à son terme. Les derniers travaux d'aménagement et de voirie définitive seront réalisés début 2012. Le présent budget intègre donc l'enveloppe budgétaire nécessaire aux derniers paiements. Le dernier lot à vendre a été inscrit en recettes. Compte tenu des éléments connus à ce jour et contrairement à l'année 2011, aucune subvention d'équilibre n'est à prévoir sur 2012. Enfin, pour rappel, l'emprunt relais de 450 000 € souscrit pour ce budget a été remboursé courant 2011.

Section de fonctionnement	252 645,00 €	252 645,00 €
Section d'investissement	127 748,00 €	127 748,00 €

Budget annexe zone de la « poissonnière »

La spécificité de ce budget a justifié la création d'un budget annexe en 2011. Les dépenses inscrites en 2012 concernent l'acquisition et la démolition des friches commerciales des anciens intermarché et bricomarché, les études urbanistiques et des intérêts d'emprunts. La participation du budget communal à hauteur de 500 000 € et la souscription d'un emprunt à hauteur de 425 000 € sont les seules recettes prévues au stade du budget primitif.

Section de fonctionnement	1 045 842,00 €	1 045 842,00 €
Section d'investissement	1 948 059,00 €	1 948 059,00 €

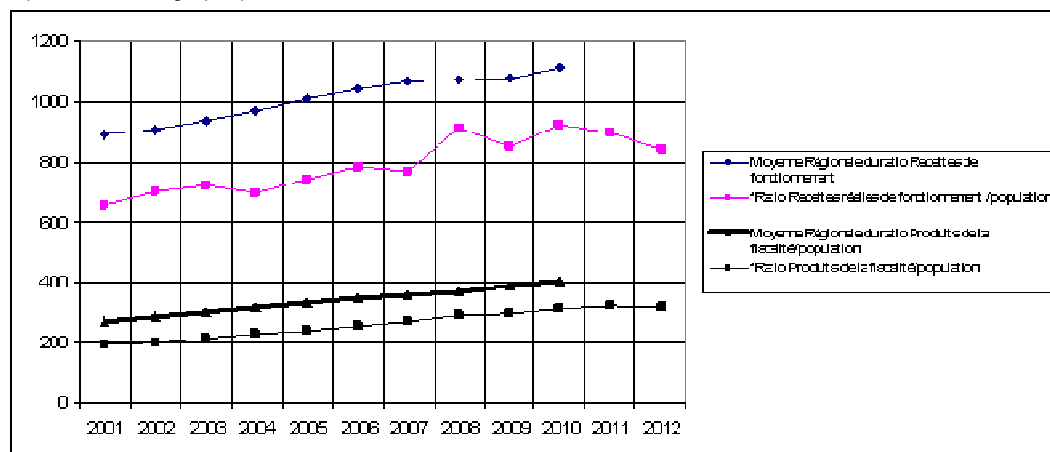
2/ La section de fonctionnement

Les recettes après retraitement : + 1,3 %

Les recettes nettes de fonctionnement augmentées de l'excédent de fonctionnement reporté : 170 418 € sont arrêtées à la somme de 5 053 429 € et ventilées de la façon suivante :

	Données brutes			Données retraitées		
	BP 2011	BP 2012	Evol.	BP 2011	BP 2012	Evol.
Produits des services (chap. 70)	435 755 €	394 803 €	-9,4%	435 755 €	474 833 €	9,0%
Impôts et taxes (chap. 73)	2 514 470 €	2 117 571 €	-15,8%	2 514 470 €	2 541 013 €	1,1%
Dotations, subventions, participations (chap. 74)	1 876 700 €	1 914 031 €	2,0%	1 876 700 €	1 914 031 €	2,0%
Produits divers (chap. 75, 76 et 77)	461 745 €	427 770 €	-7,4%	461 745 €	427 770 €	-7,4%
Atténuations de charges (chap. 013)	27 450 €	28 836 €	5,0%	27 450 €	28 836 €	5,0%
	5 316 120 €	4 883 011 €	-8,1%	5 316 120 €	5 386 483 €	1,3%

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des 2 ratios principaux relatifs aux recettes de fonctionnement qui met une nouvelle fois en évidence les ressources modérées de la commune et le fait que le produit fiscal acquitté en moyenne par Beaufortais est moindre que dans les communes de même importance démographique :



Source : site Bercy colloc

Chap. 70, PRODUITS DES SERVICES

Ce chapitre a fait l'objet d'un retraitement car la facturation des charges de personnel de la commune vers la communauté de communes se comptabilise dorénavant via l'attribution de compensation de Beaufort-en-Vallée. La comparaison avec l'année 2011 impliquait donc de réintégrer les recettes correspondantes. Le chapitre affiche ainsi une progression de 9 % provenant quasi-essentiellement des recettes périscolaires (restauration et garderie), recettes directement corrélées avec la progression des effectifs scolaires.

Chap. 73, IMPOTS ET TAXES

Des retraitements ont également été opérés sur ce chapitre compte tenu de la comptabilisation via l'attribution de compensation des deux éléments suivants :

- les flux de personnel entre la commune et la communauté
- la restitution du produit supplémentaire perçu par la communauté du fait de la suppression de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation des Beaufortais.

D'un point de vue comptable, cela se traduit comme suit :

	Budget primitif		Retraitements des chapitres		
		Chap. 73 (impôts)	Chap. 73 (impôts)	Chap. 70 (prod. services)	Chap. 012 (charges personnel)
Attribution de compensation perçue jusqu'au 31/12/2011	recette	351 870 €	351 870 €		
Flux de personnel issus des mises à disposition :					
Rembours. charges personnel par Beaufort-en-Vallée à Beaufort-en-Anjou	<i>dépense</i>	-630 000 €			630 000 €
Rembours. charges personnel par Beaufort-en-Anjou à Beaufort-en-Vallée	recette	80 000 €		80 000 €	
Restitution par Beaufort-en-Anjou recette taxe habitation supplémentaire liée à la suppression de l'abattement	recette	71 572 €	71 572 €		
Attribution de compensation au BP 2012 :	<i>dépense</i>	-126 558 €			
		-126 558 €	423 442 €	80 000 €	630 000 €

Le chapitre « impôts et taxes » (2 117 571 € selon le budget primitif 2012) a donc été majoré des 423 442 € figurant sur ce tableau pour atteindre la somme de 2 541 013 €. On constaterait ainsi une progression de 1,1 % du produit fiscal.

Conformément aux objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires, ce produit a été calculé sans augmentation des taux sur l'année 2012. En l'absence de notification des bases, seule la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (1,8 % sur 2012) et une évolution physique estimée à 1 % (nouvelles constructions,...) ont été prises en compte dans les simulations de produits.

Par ailleurs, la faible progression du produit fiscal s'explique par la décision de supprimer l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation. Cette décision conduira en effet à abaisser le taux de la taxe d'habitation (12,14 % en 2012 contre 14,9 % en 2011) et le taux de foncier non bâti (40,21 % en 2012 contre 49,36 % en 2011). Cette baisse du foncier non bâti est la conséquence de la règle de liens entre les taux, baisse non compensée par ailleurs qui pénalise donc les recettes fiscales 2012.

En 2010 le produit des taxes ménages est de 312 €/habitant contre 406 € pour la moyenne des villes de même strate démographique.

Selon les données budgétaires brutes, la commune de Beaufort-en-Vallée doit dorénavant verser 126 558 € au titre de l'attribution de compensation à Beaufort-en-Anjou alors qu'elle était antérieurement bénéficiaire de 351 870 €. Toutefois, selon le tableau ci-dessus, d'un point de vue purement fiscal, on constate en fait que Beaufort-en-Vallée récupérera 71 572 € via l'attribution de compensation (restitution du produit supplémentaire perçu par la communauté suite à la suppression de l'abattement sur la taxe d'habitation beaufortaise).

Enfin le produit des droits de mutation est estimé à 120 K€ soit la moyenne des recettes perçues en 2010 et 2011.

Chap. 74, DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les prévisions pour ce chapitre progressent de + 2 %.

En l'absence de notification, les différentes dotations ou compensations de l'Etat ont été retranscrites sur des bases légèrement supérieures à 2011 car l'évolution démographique doit permettre d'améliorer sensiblement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Enfin, il convient de souligner le niveau d'incertitude liées aux recettes sur le contrat « enfance-jeunesse » qui fait actuellement l'objet d'une renégociation triennale (2012 à 2014).

Chap. 75, AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre diminue de - 7,4 %. Ces recettes proviennent pour l'essentiel des loyers perçus par la commune sur ses bâtiments résidentiels, administratifs ou économiques. La baisse budgétée résulte principalement d'une diminution des loyers perçus sur les bâtiments industriels suite à la cession de

bâtiments professionnels. On notera également que l'absence d'édition 2012 du challenge « marianne » se concrétise par la non inscription des recettes correspondantes au budget (11 200 €).

Chap. 77, PRODUITS EXCEPTIONNELS

Par nature, ce poste enregistre des opérations à caractère exceptionnel (remboursement d'assurance suite à sinistres,...). Au stade de la préparation budgétaire, aucune somme n'a été inscrite sur ce poste.

Les dépenses de fonctionnement : + 3,3 %

Pour ce nouvel exercice l'estimation des dépenses de fonctionnement, hors prélèvement et dotation aux amortissements, s'élève à **3 891 028 €** et se répartissent de la façon suivante :

	Données brutes			Données retraitées		
	BP 2011	BP 2012	Evol.	BP 2011	BP 2012	Evol.
Charges à caractère général (chap. 011)	1 463 422 €	1 494 562 €	2,1%	1 463 422 €	1 494 562 €	2,1%
Charges de personnel (chap. 012)	1 997 340 €	1 365 534 €	-31,6%	1 901 785 €	1 907 998 €	0,3%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	573 721 €	604 332 €	5,3%	573 721 €	604 332 €	5,3%
Frais financiers (chap. 66)	350 000 €	422 500 €	20,7%	350 000 €	422 500 €	20,7%
Sous-total hors charges exceptionnelles	4 384 483 €	3 886 928 €	-11,3%	4 288 928 €	4 429 392 €	3,3%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	150 138 €	4 100 €	-97,3%	150 138 €	4 100 €	-97,3%
	4 534 621 €	3 891 028 €	-14,2%	4 439 066 €	4 433 492 €	-0,1%

A titre de comparaison le montant des charges de fonctionnement en 2010

- Pour les communes de même strate démographique il était de 967 € contre 782 € pour la commune la même année.
- Il serait de 693 €.

Chap . 011, CHARGES A CARACTERE GENERAL

La prévision relative aux charges à caractère général affiche une hausse de 2,1 %. Ce chiffre intègre des évolutions différenciées qu'il convient d'analyser.

Ainsi, certains postes sont à la baisse ...

- les dépenses relatives au musée (- 89 000 €). L'année 2011 intégrait en effet différentes dépenses spécifiques pour la réintégration des œuvres, la constitution d'un stock pour la boutique, la promotion, l'organisation de l'exposition temporaire,...
- l'absence d'édition du challenge « marianne » en 2012 : - 11 000 €
- la comptabilisation de petits équipements (panneaux de voirie,...) dans la section d'investissement : - 10 000 €.

... alors que d'autres sont à la hausse :

- l'augmentation des dépenses dans le domaine scolaire ou péri-scolaire (+ 28 000 €) : augmentation provenant de l'augmentation des effectifs mais également des révisions de prix sur les marchés (restauration scolaire notamment),
- le renchérissement des coûts énergétiques : électricité et carburants principalement (+ 54 000 €),
- l'indexation sur l'eurobor du loyer financier payé pour la nouvelle gendarmerie se concrétise par une augmentation de l'ordre de 26 000 € dans un contexte de hausse des taux,
- la mise en place d'un dispositif de contrôle des toitures et chéneaux sur les bâtiments communaux avec nettoyage et travaux si besoin : + 25 000 €,
- l'établissement de diagnostics « accessibilité » pour la voirie et les bâtiments, l'étude de zonage pour limiter la vitesse de circulation : + 11 000 €.

Chap. 012, CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel implique dorénavant un retraitement comptable ainsi qu'il suit :

	BP 2011	BP 2012	
Chapitre 012 : charges de personnel	1 997 340 €	1 365 534 €	
dont charges exceptionnelles liées au musée	-30 000 €		
Remboursements de charges de personnel à la communauté :			
<i>incluses dans chapitre 012 sur l'année 2011 (210 867 €)</i>			
<i>comptabilisées via attribution de compensation sur l'année 2012</i>		630 000 €	
Refacturations de charges de personnel à la communauté			
<i>cf chapitre 70 - article 70848 mise à dispo. de personnel sur l'année 2011</i>	-70 455 €		
<i>comptabilisation via l'attribution de compensation sur l'année 2012</i>		-80 000 €	
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
Uniquement article 6228 - Indemnités de direction	16 050 €	21 300 €	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	-27 450 €	-28 836 €	
(Remboursements sur salaires : arrêts maladie,...)			
Prise en charge salaires par des tiers			
<i>article 7473 prise charge partielle d'un agent musée par Conseil Général s/2011</i>	-13 700 €		
<i>agent muté à la Direction Associée des Musées Municipaux (DAMM) s/2012</i>			
	1 871 785 €	1 907 998 €	1,93%

On constate ainsi que le coût net des charges de personnel progresse de 1,93 %. En l'absence d'évolution du point d'indice sur 2012, cette augmentation provient du Glissement Vieillesse Technicité, de l'augmentation de 2,44 % du SMIC (double augmentation au 01/12/2011 et 01/01/2012) et de la création de postes visant à sécuriser et finaliser la structuration des services. Le développement de la mutualisation constitue également un fait marquant de l'année.

A titre de comparaison le coût ramené au nombre d'habitants des dépenses de personnel est de 298 € en 2012 alors que la moyenne en 2010 est de 486 € et de 291 € pour Beaufort en Vallée.

Chap. 65, AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre progresse de 5,3% principalement par l'augmentation des subventions scolaires (+ 7 480 € pour l'OGEC et les séjours linguistiques) et des subventions délivrées dans le cadre de l'aide à la réhabilitation de logements (+ 5 950 €). La participation versée au service départemental d'incendie affiche également une progression sensible sur 2012 : + 5 000 €. La mise en œuvre d'un logement d'urgence a également contribué à augmenter de 4 200 € la subvention versée au CCAS.

Chap. 66, CHARGES FINANCIERES

Conformément aux engagements antérieurs, le budget 2012 permettra de poursuivre la stratégie de désendettement engagée. Ce désendettement se trouve toutefois contrebalancé par une conjoncture défavorable. On notera ainsi l'augmentation des taux qui pénalise les frais financiers. Pour rappel, alors que le taux moyen ressortait à 2,6 % en 2010, il est passé à 2,9 % en 2011 et pourrait atteindre 3,2 % en 2012. Les pertes de change, largement couvertes par les gains antérieurs, pèsent également sur ce poste. Au final, les charges financières pourraient augmenter de 20%.

Chap. 67, CHARGES EXCEPTIONNELLES

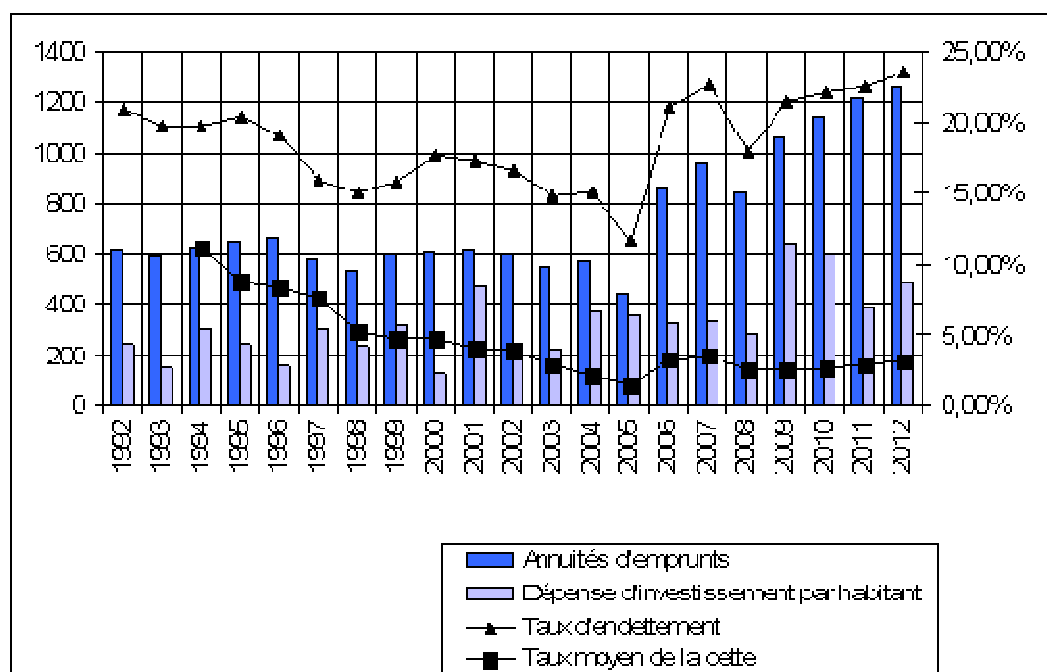
L'évolution de ce chapitre n'a aucune signification particulière. Au titre de l'année 2012, il intègre un budget permettant de comptabiliser d'éventuelles annulations de titres courant 2012. Pour rappel, ce poste était particulièrement important sur 2011 puisqu'il intégrait la reprise d'un déficit provenant de l'ancien syndicat (SIVM) et une participation financière au budget annexe du lotissement « derrière la ville ».

3/L'état de la dette

L'endettement par habitant au 1^{er} janvier passe de 1 723 à 1 643 € / hab.

En 2010 l'encours de la dette par habitant pour les villes de même strate démographique était de 877 €. L'annuité pour Beaufort en Vallée était de 181 € avec une moyenne de 113 €.

Le graphique suivant met en relation l'endettement et l'effort d'équipement réalisé par la commune.



Les chiffres présentés sont ceux des comptes administratifs jusqu'à 2011 et du budget primitif 2012

M. le maire ajoute pour information que :

1/ les gains nets réalisés sur l'ensemble des emprunts à taux révisables ou en devises : 1 465 499 € dont gains nets réalisés sur les emprunts Dexia Crédit Local de France classés "toxiques" : 147 135 €.

2/ le stock de dette s'élève à 10 500 400 € dont :

- * 19 % d'emprunts à taux fixes (1 994 295 €)
- * 55 % d'emprunts à taux révisables (5 765 863 €)
- * 26 % d'emprunts en devises et taux révisables (2 740 242 €).

3/ la dette en devises sera réduite de moitié d'ici fin 2014.

4/ si la dette par beaufortais est le double de la strate comparative, il convient de la rapprocher avec :

* l'épargne de gestion de gestion qui s'élève à 1 500 000 € pour un taux de 28 %. Pour rappel, l'épargne de gestion représente la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

* le niveau d'investissement réalisé à Beaufort ces 10 dernières années : pratiquement le double des communes de même strate.

5/ L'engagement de désendettement constitue une réalité :

* moins 247 000 € en 2011

* moins 191 000 € inscrits au budget 2012.

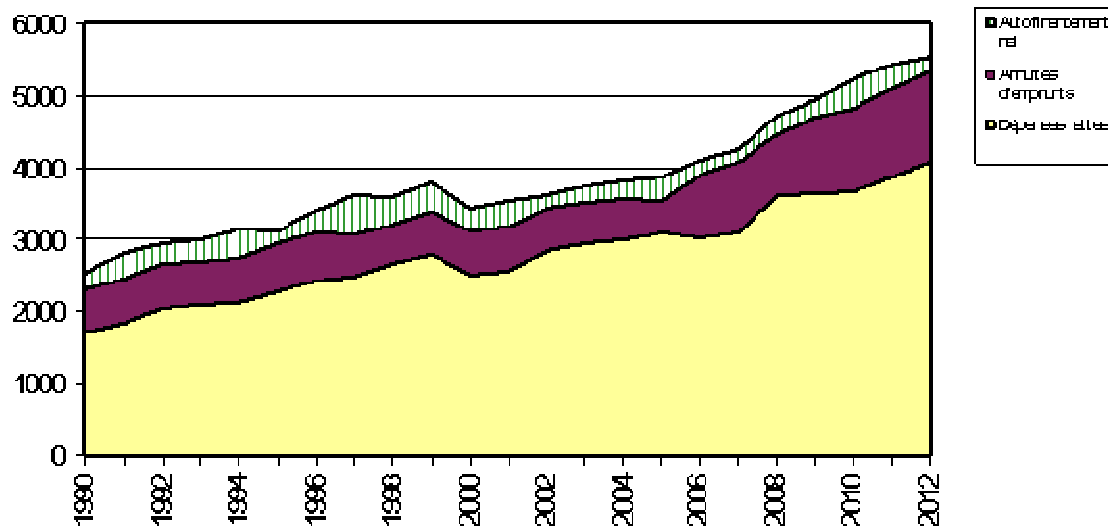
4/ L'autofinancement

L'autofinancement net correspond au volume financier dégagé par le budget de fonctionnement pour financer ses investissements après remboursement de l'annuité de la dette.

La prévision d'autofinancement net dégagé pour cet exercice (les excédents de l'exercice antérieur étant exclus de ce chiffre) s'élève à 68 000 €.

En 2010 la capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital était de 63 € / hab pour Beaufort et de 103 € / hab pour la moyenne des villes

Evolution de l'autofinancement net



*les chiffres présentés sont ceux des comptes administratifs jusqu'à 2011 et du budget primitif 2012 (y compris charges exceptionnelles)

5/ La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 5 686 452 €.

• Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

	BP 2012	Proportion
Dotations (chap. 10)	1 244 380 €	24,1%
Subventions (chap. 13)	1 135 102 €	22,0%
Emprunts et dettes assimilées(chap. 16)	645 267 €	12,5%
Produits des cessions (chap. 024) et refactur. (chapitre 21)	650 250 €	12,6%
Amortissements (chap. 040)	313 211 €	6,1%
Opérations sous mandat (assainissement et communauté)	445 000 €	8,6%
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	719 912 €	14,0%
	5 153 122 €	

- **Les dépenses d'investissement.**

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Remboursement du capital de la dette : 836 580 €.
- Acquisitions et travaux 2 627 331€ dont 366 354 € de restes à réaliser.
- Participation financière au budget annexe de la poissonnière : 500 000 €.

Le projet de budget détaille chacune des opérations de la section d'investissement.

Claude BERTHELOT demande si les travaux d'extension du groupe scolaire de la Vallée vont être engagés rapidement.

Sylvie LOYEAU répond qu'il est envisagé une livraison pour la fin de l'année.

M. le Maire précise qu'il a été prévu de réaliser l'opération en deux tranches, la 1^{ère} étant livrée à la fin de cette année.

Sylvie LOYEAU ajoute que la 1^{ère} tranche regroupera la halte-garderie et un dortoir, la 2^{ème} une classe et la démolition des préfabriqués.

M. le Maire ajoute que la circulation aux abords des écoles sera également étudiée. Les parents d'élèves, pendant « l'épisode neigeux », ont beaucoup apprécié l'absence de circulation aux abords de l'école du Château. Il faut réfléchir au fait de distinguer le flux des parents qui ne font que déposer leurs enfants, de celui des parents qui les accompagnent dans l'école. Dans tous les cas, il est important que les secours puissent toujours accéder.

Claude BERTHELOT demande quand commenceront les travaux des locaux des Jardins du Cœur.

Françoise GUIMBRETIERE précise que ce dossier est toujours à l'étude.

M. le Maire ajoute que le 1^{er} projet aboutissait à un montant trop élevé. Le bureau municipal a décidé de le revoir à la baisse sur la base de constructions plus simples. Globalement, on est sur un budget de 70 000 € qui inclura également des toilettes publiques.

Françoise GUMBRETIERE précise que cela n'inclut pas les cabanons de jardin.

Claude BERTHELOT souhaite savoir où en est le projet de la Poissonnière.

M. le Maire répond que les études préalables se poursuivent et qu'à ce stade, nous devons lancer une modification du P.L.U. pour adapter le règlement au projet de la Z.A.C.

Nathalie SANTON-HARDOUIN demande si une étude est prévue pour valider l'utilisation éventuelle de l'ancien moulin, dont la visite a été très intéressante.

M. le Maire répond qu'un crédit de 6 000 € est prévu à cet effet et qu'il est intéressant de réfléchir aux équipements que ce site pourrait accueillir.

Claude BERTHELOT souhaite savoir sur quel budget serait acquis ce bâtiment, si toutefois il était acheté.

M. le Maire précise que de toute façon, ce ne serait pas sur l'exercice 2012. Il rappelle que nous inscrivons chaque année au budget une enveloppe de 300 000 € non affectée pour l'achat de réserves foncières. Il ajoute que c'est un sujet sur lequel nous reviendrons avant l'été ou au plus tard à l'automne.

Jean-Michel MINAUD dit avoir trouvé les locaux du moulin très propres et très sains.

Claude BERTHELOT demande où se situe la limite de la zone inondable dans ce secteur.

M. le Maire répond que le site est en totalité situé en zone inondable et que l'environnement permettrait également d'aménager des parkings paysagers. C'est aussi un sujet sur lequel le conseil reviendra.

Le conseil municipal,

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2012 en date du 30 janvier 2012,

Vu la commission des Finances en date du 05 mars 2012,

Vu les projets de budgets qui lui sont présentés,

- 1) Après en avoir délibéré et avec cinq votes contre (Mmes Claude BERTHELOT, Nathalie SANTON HARDOUIN, Fabienne GRUDET, MM. Gérard GAZEAU, Sébastien GARCIA),

APPROUVE le budget principal de l'exercice 2012 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 5 053 429 €
- section d'investissement : 5 686 452 €

- 2) Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget annexe du lotissement d'habitations « derrière la ville » de l'exercice 2012 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 252 645 €
- section d'investissement : 127 748 €

- 3) Après en avoir délibéré et avec trois votes contre (Mmes Claude BERTHELOT, Nathalie SANTON HARDOUIN, Fabienne GRUDET) et une abstention (M. Gérard GAZEAU)

APPROUVE le budget annexe du « site de la poissonnière » de l'exercice 2012 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 1 045 842 €
- section d'investissement : 1 948 059 €

2012/22 - Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

(Rapporteur : M. le Maire)

LOCATION D'UNE CHAMBRE MEUBLEE – Le Mail

- ♦ MERCERON Pierre du 30 janvier au 2 juin 2012
- | | |
|--|---------------------------------|
| Loyer mensuel : 96,89 euros + charges mensuelles : | 65,74 euros (du 30/01 au 31/03) |
| | 42,87 euros (du 01/04 au 02/06) |

Questions diverses

Modification du Plan Local d'Urbanisme n° 1

Point sur l'état du bâtiment des halles

FIN DE LA SEANCE A 21 H 10

Délibérations du 12 mars 2012

N°	Objet
2012/10	Modification des statuts n°14 de la communauté de communes de Beaufort en Anjou
2012/11	Musée Joseph Denais - Création d'emplois saisonniers pour l'année 2012
2012/12	Musée Joseph Denais – Réalisation d'outils de médiation – Demande de subvention
2012/13	Programme 2012 d'effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public
2012/14	Echange de terrains entre la commune et la société TERRENA
2012/15	Compte de gestion 2011 - Approbation
2012/16	Compte administratif 2011 - Approbation
2012/17	Approbation et affectation des résultats de l'exercice 2011
2012/18	Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2011
2012/19	Subventions scolaires
2012/20	Subventions secteur social
2012/21	Budget primitif 2012 - Approbation
2012/22	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Emargements

Le Maire, Jean-Charles TAUGOURDEAU,	Serge MAYE, 1 ^{er} adjoint,	Marie-Pierre MARTIN, 2 ^{ème} adjoint,
Françoise GUIMBRETIERE, 3 ^{ème} adjoint,	Jean-Jacques FALLOURD, 4 ^{ème} adjoint,	Sylvie LOYEAU, 5 ^{ème} adjoint,
Patrice BAILLOUX, 6 ^{ème} adjoint,	Guy DE CHAULIAC,	Marie-Françoise AUGUSTE,
Françoise LE LAN, Excusée, donne pouvoir à Françoise GUIMBRETIERE	Joseph LIBEAUT,	Patricia HUAU, Excusée, donne pouvoir à Claudette TURC
Claudette TURC,	Philippe OULATE, Excusé, donne pouvoir à Patrice BAILLOUX	Luc VANDELDE, Excusé, donne pouvoir à Jean- Michel MINAUD
Marie-Christine BOUJUAU,	Jean-Michel MINAUD,	Thierry BELLEMON,
Philippe SIMOEN, Absent	Rémi GODARD,	Nathalie VINCENT,
Colette TAVENARD,	Patrick FAUVEL, Excusé, donne pouvoir à Serge MAYE	Jean-Claude DOISNEAU,
Claude BERTHELOT,	Gérard GAZEAU,	Nathalie SANTON-HARDOUIN,
Fabienne GRUDET, Excusée, donne pouvoir à Claude BERTHELOT	Sébastien GARCIA,	